

Le Conseil patronal de l'environnement du Québec publie un guide pratique de développement durable pour les entreprises du Québec

Le 10 août 2010- Le CPEQ lance aujourd'hui son guide d'élaboration d'une démarche de développement durable qui se veut un outil pratique et convivial pour les entreprises. Le guide est disponible gratuitement dès maintenant sur le site internet du CPEQ.

Le Conseil a élaboré ce guide en réponse aux demandes de plusieurs de ses membres, qui souhaitent recevoir des conseils pratiques afin de débiter leur virage vert.

Cette initiative du CPEQ s'inscrit également dans le cadre de l'objectif gouvernemental énoncé dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2010, qui consiste à s'assurer que 20% des entreprises du Québec aient implanté une démarche de développement durable d'ici 2013. La démarche de développement durable que le CPEQ propose permet aux entreprises privées de débiter un « virage vert » ainsi que de participer à l'atteinte de cet objectif.

En plus de concrétiser leur engagement d'agir en bons citoyens corporatifs, les entreprises qui intègrent la vision du développement durable à leur planification stratégique verront la compétitivité et la profitabilité de leur entreprise s'accroître grâce à :

- l'accès au financement et l'obtention de capital;
- la réduction des coûts d'opération et d'exploitation des ressources;
- la consolidation et le développement de marché;
- l'attraction et la rétention de la main d'œuvre;
- la maximisation de la productivité;
- l'innovation et l'apprentissage;
- la fidélisation de la clientèle ;
- l'amélioration de la gestion des risques.

La démarche de développement durable proposée par le CPEQ vise à permettre aux entreprises d'accéder à ce processus de manière pratique et simplifiée. Ce document pourra de plus être utilisé par des entreprises souhaitant améliorer leur démarche de développement durable existante. En plus de ce nouvel outil, le CPEQ offre des conférences et sessions de formation afin de répondre aux besoins des entreprises du Québec en matière de développement durable.

Créé en 1992 par des représentants des grands secteurs industriels et d'affaires du Québec, le Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ) a pour mission de représenter les intérêts de ses membres en matière d'environnement et de développement durable. Le CPEQ représente, de façon unifiée et dans un contexte de développement durable, le point de vue des entreprises sur des enjeux importants d'intérêt général et commun, en coordonnant les objectifs de ses membres et en obtenant un consensus raisonnable. Le CPEQ favorise de plus l'engagement des entreprises à prendre le tournant vers le développement durable. Le CPEQ regroupe plus de 200 entreprises et 20 associations parmi les plus importantes au Québec qui génèrent plus de 282 823 emplois directs et affichent des revenus combinés de plus de 45 milliards.

Coordonnées :

Conseil patronal de l'environnement du Québec
640 rue St-Paul Ouest Bureau 206
Montréal, Québec H3C 1L9
tél: 514-393-1122
Site internet : www.cpeq.org

La personne contact à rejoindre pour les médias est la présidente, Mme Hélène Lauzon.